



FGTE

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

ÉLECTIONS TPE MÉTIERS DE LA ROUTE



NOS REVENDICATIONS, NOS RÉSULTATS

UNE CFDT QUI CRÉE DU DROIT DANS LES MÉTIERS DE LA ROUTE!

TOUS LES ANS, AU NIVEAU NATIONAL, DES MILITANT-E-S CFDT ROUTE NÉGOCIENT POUR VOUS LES SALAIRES ET LES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENTS. VOUS TROUVEREZ TOUTES LES GRILLES NATIONALES SUR NOTRE SITE WWW.CFDT-ROUTE.COM

ACCORD DU 4 OCTOBRE 2017

La CFDT a su sécuriser les salariés...

La réforme du Code du travail, mise en place par le Gouvernement Macron, prévoyait que dès lors qu'un accord d'entreprise existait sur un sujet, il évinçait l'accord national de secteur, peu importe qu'il soit plus ou moins favorable, voire même défavorable, que ce dernier.

L'Union fédérale route FGTE-CFDT a su se mobiliser sur tout le territoire national afin de décrocher ce fameux accord du 4 octobre 2017, entré en vigueur en août 2019, et qui verrouille désormais le socle professionnel en garantissant les durées de travail et de repos.

Ce nouvel accord traite notamment du travail de nuit, des dimanches et jours fériés; des amplitudes de travail, des coupures et vacances; des garanties de salaires et rémunérations mensuelles et/ou annuelles, du 13^e mois et des frais professionnels.

Grâce à cet accord obtenu par le travail des équipes CFDT, aucun accord d'entreprise ne peut donc déroger aux accords nationaux professionnels.

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ (CFA)

Le CFA, un enjeu pour la CFDT...

Même si l'État a confirmé, dans un courrier en date du 8 octobre 2019, l'engagement de sa contribution pour les trois prochaines années, aucun accord n'a été signé à ce jour avec les organisations patronales

pour sécuriser et pérenniser définitivement ce système lié à la pénibilité du métier de conducteur.

La CFDT sera vigilante dans les prochains mois afin de faire prolonger ce dispositif que nous défendons depuis 1996.

LA PROTECTION SOCIALE ET LA FORMATION

Transportez-vous bien...

C'est un enjeu majeur pour la CFDT qui est force de propositions par le biais des représentants qu'elle désigne dans les différents organismes paritaires de la protection sociale et de la formation.

COVID-19

Les Transports en deuxième ligne de front...

Effectivement, les transports ont joué un rôle majeur lors de cette crise, notamment pour assurer les livraisons de denrées de première nécessité à la population. Les conditions de travail se sont vite dégradées pour ces salariés dits de deuxième ligne.

Les équipes de la CFDT se sont mobilisées au quotidien auprès du ministère des Transports pour:

- La réquisition des aires de services dans les autoroutes et les restaurants routiers afin que les salariés travaillent dans des conditions dignes.

VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE



VOTEZ CFDT!

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

Du 22 mars au 4 avril 2021



FGTE

ÉLECTIONS TPE MÉTIERS DE LA ROUTE



- La parution d'un décret concernant le chômage partiel; celui-ci tient compte des heures supplémentaires pour le calcul de la rémunération.
- La parution d'un guide de bonnes pratiques négocié entre les partenaires sociaux et validé par les ministères des Transports et du Travail. Guide qui visait à améliorer les conditions de travail des salariés dans les entreprises.

La CFDT revendique une reconnaissance en maladie professionnelle pour les salariés touchés par le Covid-19.

EUROPE: LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL L'UFR soutient le Paquet Mobilité...

La CFDT, par l'intermédiaire de son Union fédérale route de la FGTE, a été présente et active dans la construction du Paquet Mobilité auprès de la Fédération européenne des transports (ETF) et de la Commission européenne afin que cesse cette concurrence déloyale qui menace les entreprises françaises de transports et des milliers d'emplois.

Pour l'occasion, la CFDT s'est mobilisée lors des différentes actions et rassemblements à Bruxelles (devant la Commission), à Strasbourg (devant le Parlement) et aux frontières de plusieurs pays membres de l'Union Européenne.

Un accord sur le «paquet mobilité» a été conclu après de longs débats, en décembre 2019.

Cet accord apporte :

- une réelle avancée, notamment pour les transporteurs français tout en contribuant à une plus juste régulation du secteur;
- une protection renforcée pour les salariés;

- une garantie pour une concurrence plus équilibrée et loyale;
- la mise en pratique de moyens de contrôles adaptés et fiabilisés pour s'assurer du respect des règles en vigueur.

Les mesures les plus importantes sont :

- l'interdiction de prendre le repos hebdomadaire à bord du véhicule;
- l'instauration totale du chronotachygraphe « intelligent », d'ici 2025;
- l'installation du chronotachygraphe « intelligent » dans les camions de moins de 3,5 tonnes d'ici 2026;
- la possibilité pour les États membres de soumettre les transports combinés (utilisation de différents modes de transports) aux règles du cabotage;
- l'augmentation de deux à trois semaines de la période de référence servant de base au calcul des temps de conduite et de repos des conducteurs internationaux;
- le retour obligatoire du conducteur à sa base d'affectation opérationnelle toutes les trois semaines.

Le renforcement de l'encadrement du cabotage constituait une priorité pour la France qui l'avait proposé dès juin 2017, afin de lutter contre les pratiques déloyales. Ce renforcement est acté dans l'accord avec l'introduction d'une période de carence de cinq jours, contraignant les véhicules étrangers à quitter le territoire national après une période autorisée de cabotage. Cette décision permet d'éviter avec efficacité le cabotage de façon permanente sur le territoire d'un autre État membre.

Par ailleurs, des conditions d'accès à la profession sont introduites à l'échelle de l'Union européenne pour les véhicules utilitaires légers de plus de 2,5 tonnes opérant à l'international.

LE PROGRÈS SOCIAL, C'EST VOUS!

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET: > WWW.CFDT-ROUTE.COM
REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK: > UNION FÉDÉRALE ROUTE FGTE-CFDT

VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE



VOTEZ CFDT!

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

Du 22 mars au 4 avril 2021